



Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr

Cimetière - Concessions perpétuelles

Dans le cadre de l'organisation du cimetière, une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon est en cours.

Le constat d'abandon officiel des tombes a eu lieu mardi 21 juillet à 15h au cimetière, en présence de Luc Berthoud, Maire, Daniel Vagnon, adjoint délégué à l'Administration Générale, quelques familles et le Service cimetière de la ville.

La liste des tombes concernées est affichée au cimetière du chef lieu ainsi qu'aux panneaux d'affichages légaux de la ville, et disponible au Service État-Civil.

Toute personne susceptible de donner des informations sur les descendants ou successeurs de concessions délaissées est priée de se présenter en Mairie.

Pour tout renseignement prendre contact avec le Service Administration Générale 04 79 65 17 71

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr